

Confiez nous vos graines fraîches, nous assurons les opérations de stratification et vous retournons vos lots de graines préparés.
Cela vous permettra de semer des graines début avril avec une capacité de germination optimisée.

Prix par lot de graines, port de retour compris :

	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Date de réception (1)	Date de retour (2)	Jusqu'à 1 kg Prix forfaitaire	A partir de 1 kg Le kg	A partir de 3 kg Le kg	De 6 à 12 kg Le kg
	Noisetier	Corylus avellana	30/09/N	01/04/N+1	40,92	26,39	22,75	20,94
(3)	Cornouiller mâle	Cornus mas	30/05/N+1	01/04/N+2	83,04	71,15	68,17	66,69
	Bourdaïne	Frangula alnus	31/12/N	01/04/N+1	25,98	19,37	17,71	16,89
	Camérisier à balai	Lonicera xylosteum	30/11/N	01/04/N+1	34,92	23,03	20,05	18,57
	Troène commun	Ligustrum vulgare	30/11/N	01/04/N+1	27,00	20,39	18,73	17,91
	Pommier sauvage	Malus sylvestris	30/12/N	01/04/N+1	25,98	19,37	17,71	16,89
	Cerisier Ste Lucie	Prunus mahaleb	20/10/N	01/04/N+1	28,36	21,75	20,09	19,27
	Prunellier	Prunus spinosa	30/09/N	01/04/N+1	29,04	22,43	20,77	19,95
	Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica	30/11/N	01/04/N+1	27,00	20,39	18,73	17,91
	Alisier blanc	Sorbus aria	30/09/N	01/04/N+1	29,04	22,43	20,77	19,95
	Viorne lantane	Viburnum lantana	10/10/N	01/04/N+1	28,70	22,09	20,43	19,61
(4)	Viorne obier	Viburnum opulus	30/11/N	01/04/N+1	27,00	20,39	18,73	17,91

Pour des quantités plus importantes ou des demandes particulières, nous contacter au préalable.

- (1) : Date de réception impérative à la SCIC pour le respect de la date de retour. En cas de réception plus tardive, la date de retour est décalée d'autant.
 (2) : Date de retour = date de réception + durée du traitement (la durée du traitement est incompressible).
 (3) : Attention, le cornouiller mâle sera livré en N+2
 (4) : Viorne obier : à semer printemps N+1, germination de la radicule N+1 puis levée du germe en N+2

Chaque année, de nouvelles espèces vous seront proposées au fur et à mesure de la maîtrise de la levée de dormance.

Conditions d'envoi des graines vers la SCIC :

Après extraction des graines, vous devez réaliser un séchage homogène afin que la pourriture ne s'installe pas dans les sachets, puis vous les conservez au réfrigérateur jusqu'à la date d'envoi.

Les graines sont envoyées avant la date de réception dans un emballage hermétique muni d'une étiquette précisant à minima : expéditeur, espèce, n° de lot.

Veillez à nous envoyer les lots de graines en début de semaine par envoi express afin qu'ils ne soient pas stockés dans un entrepôt durant le week-end.

Les lots de mélanges de plusieurs espèces ne sont pas acceptés.

Nous vous informerons de la bonne réception des graines et de la date de retour prévisionnelle.

Conditions de retour des graines :

Les lots de graines vous sont retournés en emballage hermétique dans le substrat de stratification humide.

Dès réception et avant semis, vous devez conserver vos lots à une température comprise entre + 2°C et + 4°C, et surveiller leur germination.

BON DE COMMANDE

Adresse de facturation	Adresse de livraison (si différent)
Structure : _____	Structure : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____	CP : _____ Ville : _____
Contact	Cachet et signature
Nom-prénom : _____	Lu et approuvé selon conditions générales de vente ci-dessous
Téléphone : _____	A _____ le _____
Mail : _____	
Date de livraison souhaitée : _____	

Merci de remplir une ligne par lot de graine de la même espèce.

Espèce	N° de lot	Poids	P.U.	Total (1)

(1) : Pour un poids inférieur à 1kg, les P.U. et prix total sont forfaitaires

Une question ? : Christophe Ringeisen - 07 68 57 20 09 – christophe.ringeisen@vegetal-nord-est.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES DE LA PRESTATION DE SERVICE « GRAINES PRÉPARÉES »

1. COMMANDES

La SCIC VNE ne prend en compte que les commandes complètes, transmises par mail à contact@vegetal-nord-est.com ou par courrier au siège de la SCIC VNE.

2. PRIX

Les prix s'entendent pour la campagne en cours. Ils sont fixés en euros hors taxes. S'y ajoute la TVA aux différents taux prévus, ainsi que toutes les autres taxes éventuellement applicables. La tranche de prix s'applique par lot de semences d'une seule espèce et par commande individualisée.

3. FRAIS DE TRANSPORT

Les frais de transport d'expédition vers la SCIC VNE sont à la charge de l'acheteur. Les frais de transport de retour des marchandises sont inclus dans le prix.

4. EMBALLAGES

Les prix s'entendent emballages compris, sauf mention contraire.

5. ECHANTILLON

La SCIC VNE prélève et conserve un échantillon de 100 graines de chaque lot réceptionné, sans qu'il ne puisse être demandé de dédommagement, afin de pouvoir être utilisés, le cas échéant et à postériori, à des fins d'analyse. Au bout d'un an, ces échantillons sont détruits.

6. EXPÉDITIONS

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client. Lors du retour, il est donc indispensable de vérifier emballage et contenu des envois à la réception, avant d'en prendre livraison.

7. GARANTIE

Lors du retour, la SCIC VNE garantit l'exactitude des mentions portées sur les fiches et étiquettes de ses emballages. La preuve de tout vice, défaut ou erreur, affectant une quelconque des qualités garanties par le vendeur ne pourra être apportée que si l'acheteur, soit lors de la livraison, soit à bref délai et avant l'ouverture de la totalité des sacs, signale le fait au vendeur pour qu'il soit procédé contrairement à un prélèvement d'échantillons à fins d'analyse.

8. RÉCLAMATIONS

Conformément aux règles et usages pour le commerce national et international des graines et semences, et à défaut d'accord entre les parties, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucun cas, et en particulier en matière d'authenticité, de pureté spécifique ou de faculté germinative, dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises. Toute réclamation devra être faite par écrit dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la date de livraison et au plus tard le 15 juillet.

9. SEMENCES PRÉPARÉES ET SEMENCES RÉCALCITRANTES - GARANTIE DE REMPLACEMENT

Vu le risque biologique encouru, aucune garantie de remplacement d'un lot ne pourra être assurée par la SCIC VNE en cas de dégradation trop marquée lors de la levée de dormance. Les lots de graines devront être semés en pépinière dès leur réception. L'utilisateur devra prendre en considération le délai nécessaire à l'opération de levée de dormance lorsqu'il passera sa commande aussi bien pour la fourniture que pour la germination (taux et délais de germination variables selon les espèces).

10. DÉLAI DE LIVRAISON DES SEMENCES

La SCIC VNE avertira par mail l'utilisateur d'un lot de semences préparées, de la date de livraison, une semaine à l'avance. Si l'acheteur ne se conforme pas à cette date impérative, la SCIC VNE déclinera toute responsabilité concernant la validité du lot.

11. CONDITIONS DE PAIEMENT

- Cas généraux :

Délai de paiement fixé à 30 jours après la date de la facture, sans escompte.

À défaut de règlement dans les délais prévus à compter de la date de la facture, des pénalités seront appliquées à un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal.

- Cas particuliers :

Dans les cas suivants : nouveaux clients, clients ayant fait l'objet d'incident de paiement.

La livraison de la commande interviendra après paiement d'avance ou en contre-remboursement, sauf stipulation contraire figurant sur nos factures.

12. DÉLAI DE COMMANDE ET CONDITIONS PARTICULIÈRES

La responsabilité de la SCIC VNE ne pourra être mise en cause à la suite d'une commande trop tardive par rapport à la date normale de semis ou de levée de dormance préalable au semis, la durée du prétraitement variant selon les espèces.

13. RETOUR DES MARCHANDISES

Quel qu'en soit le motif, la SCIC VNE n'acceptera aucun retour sans accord préalable de sa part. Dans tous les cas, les marchandises retournées devront l'être en port payé.

14. FORCE MAJEURE

Les cas de force majeure dégagent l'établissement de toute obligation de livrer ou de remplacer.

15. JURIDICTION

Le tribunal de Colmar, lieu du siège social de la SCIC VNE, est seule compétente pour tout litige, même en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs, la présente clause attributive de juridiction étant seule valable, nonobstant toutes stipulations contraires qui figureraient sur les documents de l'acheteur.